L'amélioration de l'habitat revêt une importance primordiale pour toutes les formes de vie sauvage. L'aménagement des pêches consiste en grande partie dans la construction d'échelles pour faciliter le passage des poissons et autres mesures d'amélioration des cours d'eau, par exemple la stabilisation des lits. Les efforts se poursuivent en vue de créer une montée précoce de saumons dans la rivière Morell.

Nouvelle-Écosse. La Division de la faune du ministère des Terres et Forêts s'occupe de programmes visant à assurer des populations optimales de vertébrés chez les animaux

sauvages.

Des inventaires sont effectués annuellement afin de déterminer la situation des espèces considérées comme gibier et des espèces non considérées comme gibier du point de vue de la population. Les autres activités importantes comprennent: l'élaboration de plans intégrés d'aménagement des ressources pour les terres de la Couronne; l'aménagement des terres humides en collaboration avec le groupe Canards Illimités (Canada); l'évaluation biologique des lacs et cours d'eau; l'éducation des chasseurs; l'application de la loi; les programmes en co-participation avec l'Association des trappeurs de la Nouvelle-Écosse et la Fédération de la faune de la Nouvelle-Écosse; l'entretien d'une modeste pêche à la truite par ensemencement et capture; la collaboration avec les universités en matière de recherche sur la faune; et l'élaboration et la mise à jour de mesures législatives concernant la faune.

Nouveau-Brunswick. Les ressources fauniques du Nouveau-Brunswick relèvent de la Direction des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles. Les décrets du Conseil promulgués en vertu de la Loi sur le gibier du Nouveau-Brunswick fournissent un moven de contrôler les limites de prises et les pressions de la chasse concernant l'utilisation des excédents de populations fauniques.

Des études biologiques sont effectuées sur les espèces de gibier afin de déterminer l'état des populations. On cherche à protéger particulièrement l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le castor, le rat musqué et la bécasse. La recherche et les programmes visant à intégrer les méthodes d'exploitation forestière et les besoins du cerf en matière d'habitat demeureront le principal instrument de protection de ce dernier.

Le programme d'information et d'éducation des trappeurs mis sur pied en 1976 est appuyé par l'Association des trappeurs du Nouveau-Brunswick. Son principal objectif est l'engagement personnel des trappeurs résidents à pratiquer une utilisation et un aménagement rationnels des ressources en fourrures. Etant donné la demande actuelle de fourrures à poils longs comme le lynx roux, le renard et le pékan, les trappeurs se sont détournés du castor, de la loutre, du vison et du rat musqué.

La pêche sportive a contribué pour environ \$20 millions directement et \$17 millions indirectement (achats connexes indirects) à l'économie du Nouveau-Brunswick en 1977 et 1978. Plus de 220,000 résidents de la province (titulaires de permis ou non) ont pêché en 1977 et 1978; les pêcheurs non résidents (titulaires de permis ou non) étaient au

nombre de 8,400 en 1977 et 8,515 en 1978.

Les non-résidents ont pêché à la ligne 82,000 jours en 1977 et 81,500 jours en 1978, dont 30,000 (36%) seulement portaient sur le saumon de l'Atlantique qui remonte de la mer. Ils ont capturé 428,000 poissons en 1978, notamment la truite mouchetée, l'achigan à petite bouche, la perche blanche, la perchaude et le saumon de l'Atlantique. Les résidents ont pêché 1,356,000 jours en 1977 et 1,401,000 jours en 1978; ils ont pêché 102,000 jours pour le saumon de l'Atlantique en 1977 et 120,000 jours en 1978. Ils ont pris également de la truite mouchetée, du capelin et du maquereau. Sur l'activité totale de pêche à la ligne en 1977 et 1978, 88% a été pratiquée en eau douce et 11% en eau salée.

Ouébec. La conservation, l'amélioration et la protection de la faune au Québec relèvent de la Direction générale de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. La Direction générale comprend trois directions: la Direction de l'aménagement